



BULLETIN.

La presse est en ce moment saisie d'une question fort grave. On ne parle que d'immigration : anglaise, irlandaise, française et belge. Les gouvernements—local et fédéral—s'en occupent sérieusement. De beaux deniers sont votés ; nombre d'agents sont nommés. Le système inauguré, quoiqu'il soit encore loin d'être parfait, a cependant commencé à produire ses fruits. Les immigrants nous arrivent en nombre assez respectable. C'est peu ; mais comparé au passé, c'est presque un succès. M. Belle le sait. Il le sait tellement qu'il subit en ce moment, en sa qualité d'agent d'immigration pour la Province de Québec, une double enquête : enquête devant le comité de Police de la Corporation de Montréal, pour savoir si notre excellent chef de Police Penton et quelques uns de ses employés n'ont pas voulu lui aider à cacher ses fautes officielles ; enquête devant un commissaire du gouvernement de Québec, pour savoir si les accusations portées contre lui ne sont pas fondées. Nous ne voulons pas, imitant l'indiscrétion de certains journaux anglais, nous prononcer sur sa culpabilité ou son innocence présumée. Le temps n'est pas encore venu de donner notre opinion sur ce point épineux. Nous voulons nous élever plus haut et parler d'une haute question d'intérêt public soulevée par nos confrères de la presse anglaise.

Le commissaire chargé de l'enquête officielle sur les prétendues fautes ou erreurs de M. Belle, est le shérif LeBlanc. Tout le monde connaît la respectabilité, l'honorabilité de ce digne citoyen. Libéraux et conservateurs, la presse des deux partis politiques, tout le monde a été unanime à reconnaître que la nomination de M. LeBlanc comme shérif du district de Montréal était la meilleure nomination que pourrait jamais faire un gouvernement. C'était dire que M. LeBlanc est le type de l'honnête homme.

Depuis qu'il est nommé commissaire dans l'affaire Belle, ce n'est plus cela. La Gazette de Montréal, d'ordinaire si sage et si impartiale dans les affaires politiques, lève un véritable cri de sédition. Elle n'a plus confiance dans la justice du pays et demande que toutes les nationalités—anglaise, écossaise et allemande—s'organisent pour avoir des représentants légaux chargés de surveiller les procédés de M. LeBlanc. C'est pousser le préjugé national ou le fanatisme trop loin. Si un Juge, ou un commissaire, canadien-français, ayant des attributions quasi-judiciaires, ne peut rendre justice aux immigrants anglais, écossais ou allemands, il faut bouleverser de fond en comble notre système judiciaire et gouvernemental. Si Messieurs les Anglais doutent de nous, nous nous méfions d'eux. Beau système, vraiment ! En généralisant les odieux préjugés de la *Montreal Gazette* et du *Montreal Herald*, où arriverons-nous ? Un canadien-français ayant une cause ou sa réputation en jeu—comme le Juge Courcelles devant M. Torrance, maintenant Juge, lors de l'affaire des *riders*—convocquera en assemblée solennelle tous les Canadiens—Français pour engager un avocat qui aura pour mission de surveiller les procédés du Juge ou Commissaire anglais et protestant ! Ce serait un joli état de choses. Qu'en diraient la *Gazette* et le *Herald* ? Ils crieraient au fanatisme. Ne s'aperçoivent-ils pas que leur conduite vis-à-vis M. LeBlanc est entaché du plus odieux comme du plus déplorable fanatisme. Nous rougissons réellement d'avoir à enregistrer de tels actes de préjugé. On sait où cela nous mène directement. Si une nationalité n'a plus confiance en l'autre, il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus de Juges possibles. Nous descendons nécessairement à la fameuse institution des comités de salut public, et cela dans un pays renommé par sa tranquillité et son obéissance aux lois !

Nous avons, dans notre avant-dernière édition, donné la

nouvelle de la signature du contrat du Pacifique, ainsi que les noms des Directeurs de la nouvelle compagnie à laquelle le gouvernement a conféré le titre et le droit de corporation. Nous sommes heureux et fiers de pouvoir dire aujourd'hui que le contrat est tel que l'avait promis Sir George E. Cartier, dont l'engagement a été exécuté par son digne lieutenant, l'hon. M. Langevin, pendant son absence et sa maladie. Voici quelques-uns des détails du contrat. Le capital souscrit par la nouvelle compagnie est de dix millions de piastres, dont un million payable immédiatement, est déjà versé.

Le capital à être souscrit entre les Provinces se répartit comme suit :

Pour Ontario.....	\$3,846,000
“ Québec.....	3,076,800
“ Nouvelle-Ecosse.....	769,300
“ Nouveau-Brunswick.....	769,300
“ Manitoba.....	769,300
“ la Colombie.....	769,300

“ Les parts du capital-action seront de \$100.
“ Chaque Directeur devra prendre au moins 250 actions.
“ Aucune part ne pourra être transportée d'ici à six années sans l'approbation des directeurs et du gouvernement, et au bout de dix années sans l'approbation des Directeurs.

Les engagements de la compagnie sont entr'autres, ceux-ci :
“ La compagnie s'engage à construire, du Lac Nipissingue à l'Océan Pacifique, un chemin large de 4 pieds 8 pouces et demi.

“ La compagnie devra construire deux embranchements, l'un vers le Lac Supérieur et l'autre de Manitoba à la frontière américaine.

“ Le chemin connu sous le nom de chemin de fer du Pacifique, sera composé de cinq sections comme suit :

“ 10. LA SECTION ORIENTALE, s'étendant du terminus oriental à la Rivière-Rouge.

“ 20. LA SECTION DU LAC SUPÉRIEUR, s'étendant d'un point sur la section orientale au Lac Supérieur.

“ 30. LA SECTION CENTRALE, s'étendant de la Rivière-Rouge à un point dans la longitude du Fort Edmonton, (Montagnes Rocheuses.)

“ 40. LA SECTION DE MANITOBA, s'étendant de la voie principale dans la province de Manitoba à un point sur la frontière des Etats-Unis.

“ 50. LA SECTION OCCIDENTALE, s'étendant d'un point dans la longitude du Fort Edmonton à l'Océan Pacifique.

“ Dans deux ans, à dater du 20 Juillet 1871, la compagnie devra commencer simultanément la construction du chemin, à partir de l'Océan Pacifique, en gagnant les Montagnes Rocheuses, et à partir d'un point dans la province d'Ontario, en gagnant vers le Pacifique, et de plus construire la section de Manitoba avant le 31 Décembre 1874, et la section du Lac Supérieur avant la fin de 1876, le tout devant être terminé en 10 ans, à dater du 20 Juillet 1871.”

On connaît le subside promis par le gouvernement, dans l'acte de Sir George, à la compagnie qui serait chargée de construire le Pacifique : \$30,000,000.00 en argent, 50 millions d'acres de terre. La compagnie est déjà à l'œuvre et Sir Hugh Allan, l'hon. M. Abbott avec deux ou trois directeurs, partent aux premiers jours de mars prochain pour aller négocier sur le marché anglais l'emprunt nécessaire afin de commencer les travaux au temps fixé.

Sir Hugh Allan, on le sait déjà, est le président de la compagnie, et le plus fort souscripteur. Il est aussi en tête du Chemin de Colonisation du nord de Montréal, amalgamé avec le Canada Central qui, par sa charte, a le droit d'aller faire connexion avec le Pacifique au Lac Nipissingue. Nous échap-

pons au monopole du Grand Tronc, et, avec le chemin de la Rive Nord, Québec, Montréal, le Nord du St. Laurent et de l'Ottawa, seront en communication directe avec l'Ouest et le Pacifique. Le rêve, l'utopie de nos hommes d'état devient réalité ; les intérêts du Bas-Canada sont rassurés et l'avenir est à nous. Que le mouvement de réforme industrielle et agricole suive le vaste développement que vont nécessairement amener toutes ces grandes entreprises, et nous verrons s'ouvrir devant nous une ère de prospérité et de bonheur incomparable. Le *Canadien* de Québec, admirablement rédigé, a une page éloquentes sur le Pacifique.

“ L'entreprise, dit-il, est tellement colossale qu'on éprouve comme une espèce de vertige en pensant que l'on va bientôt commencer les travaux. Quand on songe surtout aux résultats de ce chemin de fer, au point de vue de notre développement matériel, on tombe dans un véritable rêve. L'on voit apparaître devant soi un avenir rempli d'une prospérité comme le monde peut-être n'en a jamais connu.

“ Qui peut dire l'influence que le peuplement du Nord-Ouest, nécessairement amené par le chemin de fer du Pacifique, aura indirectement sur la civilisation en général ? Qui peut prédire au juste les résultats économiques de cette voie nouvelle que l'on se propose d'ouvrir entre l'Europe et l'Asie ? L'augmentation de richesse que le monde en recevra ? Le développement du commerce général qui en sera la conséquence ? ”

Ces braves gens du Nouveau-Brunswick agitent la question des *better terms*. En d'autres mots, ils veulent que la caisse fédérale leur aide à solder leurs petites dépenses et donne à leur gouvernement quelques millions de plus, afin, sans doute, de mieux opprimer les catholiques. Nous n'entrerons pas dans les détails de leurs plaintes ; nous ne voulons pas même savoir si elles ont l'ombre d'un fondement. Par exemple, ce à quoi nous tenons, c'est que tous les députés bas-canadiens, tous les députés catholiques se lèvent comme un seul homme et posent à ces messieurs la petite question préalable suivante : “ vous avez besoin de nouvelles faveurs ; il vous faut encore de l'argent ; vous sollicitez notre aide. Votre besoin, tout en prouvant l'incurie de vos gouvernants, peut être réel. Avant toutefois, que de nous rendre à vos désirs un peu avides, ou même fort légitimes, on aimerait bien que votre législation se rapproche de la civilisation chrétienne et que notre bourse, généreusement ouverte, n'aille pas donner plus de force à un gouvernement qui met les menottes à nos frères catholiques. Effacez, s'il vous plaît, cette tache de votre ciel politique. Une fois cette preuve de bonne volonté fournie, on se mettra avec plaisir à examiner vos demandes d'aumônes. Sinon, rien.

Le temps est aux rumeurs de remaniements ministériels. Le Cabinet d'Ottawa a donné l'exemple en remplaçant l'hon. M. Chapais, Receveur-Général, résignataire, par le Dr. Robitaille, le jeune député de Bonaventure ; ses électeurs ont ratifié le choix du gouvernement en le réalisant par acclamation. L'hon. M. Robitaille reçoit la récompense due à sa consistance politique, à son dévouement à son parti, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Il est intelligent, actif, énergique et parle bien l'anglais. Quoiqu'il n'ait pas, jusqu'à aujourd'hui, joué un rôle saillant dans les débats parlementaires, ses amis affirment qu'il est en état de faire face aux exigences de sa position.

M. Chauveau a quitté le Cabinet Local et le ministère de l'Instruction publique, en échange, dit-on, de la Présidence du Sénat. Les Conservateurs eussent préféré, croyons-nous, le voir rester à la tête du gouvernement de Québec. Malgré qual-